

1 EMBARQUEMENT À L'AÉROPORT AU DÉPART DE PARIS



Suppression des motifs impérieux de déplacement à partir du 15 décembre 2020



Test de dépistage avec résultat négatif pour les +11 ans (à réaliser 72h avant le voyage)



Port du masque de type chirurgical à usage unique pour les +11 ans



Respect des mesures d'hygiène et de distanciation



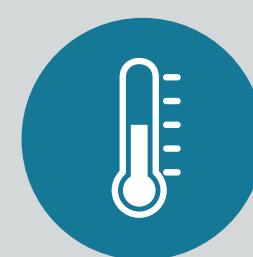
Annonces sonores et affichages en aéroport sur les mesures d'hygiène et de distanciation



Accès à un point d'eau et de savon ou à du gel hydroalcoolique



Formulaire d'aide au contact-tracing



Contrôle de température possible



Limitation de l'accès à l'aérogare des accompagnants sauf pour les mineurs, les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et les personnes vulnérables

3 ARRIVÉE À L'AÉROPORT DE LA RÉUNION



Port du masque de type chirurgical à usage unique pour les +11 ans



Respect des mesures d'hygiène et de distanciation



Isolément de 7 jours recommandé



Test de dépistage à réaliser sous 2 à 4 jours après l'arrivée pour les +11 ans



Présence de caméras thermiques à la sortie de la salle de livraison des bagages



Mise à disposition de distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique



Personnel aéroportuaire équipé de masques



Mobilisation d'agents conseils à l'arrivée de chaque vol



Messages diffusés dans l'enceinte de l'aérogare sur les mesures d'hygiène et de distanciation



Nettoyage renforcé et désinfection des surfaces de contact



Gestion des flux de passagers et parcours dédié

6 ACTIVITÉS DE LOISIRS



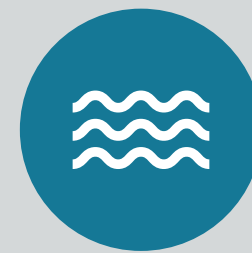
Port du masque de protection pour les +11 ans



Affichage des mesures d'hygiène et de distanciation à respecter



Espaces naturels ouverts (plages, cirques, volcan...) avec rassemblement de 6 personnes max



Centres d'activités nautiques ouverts



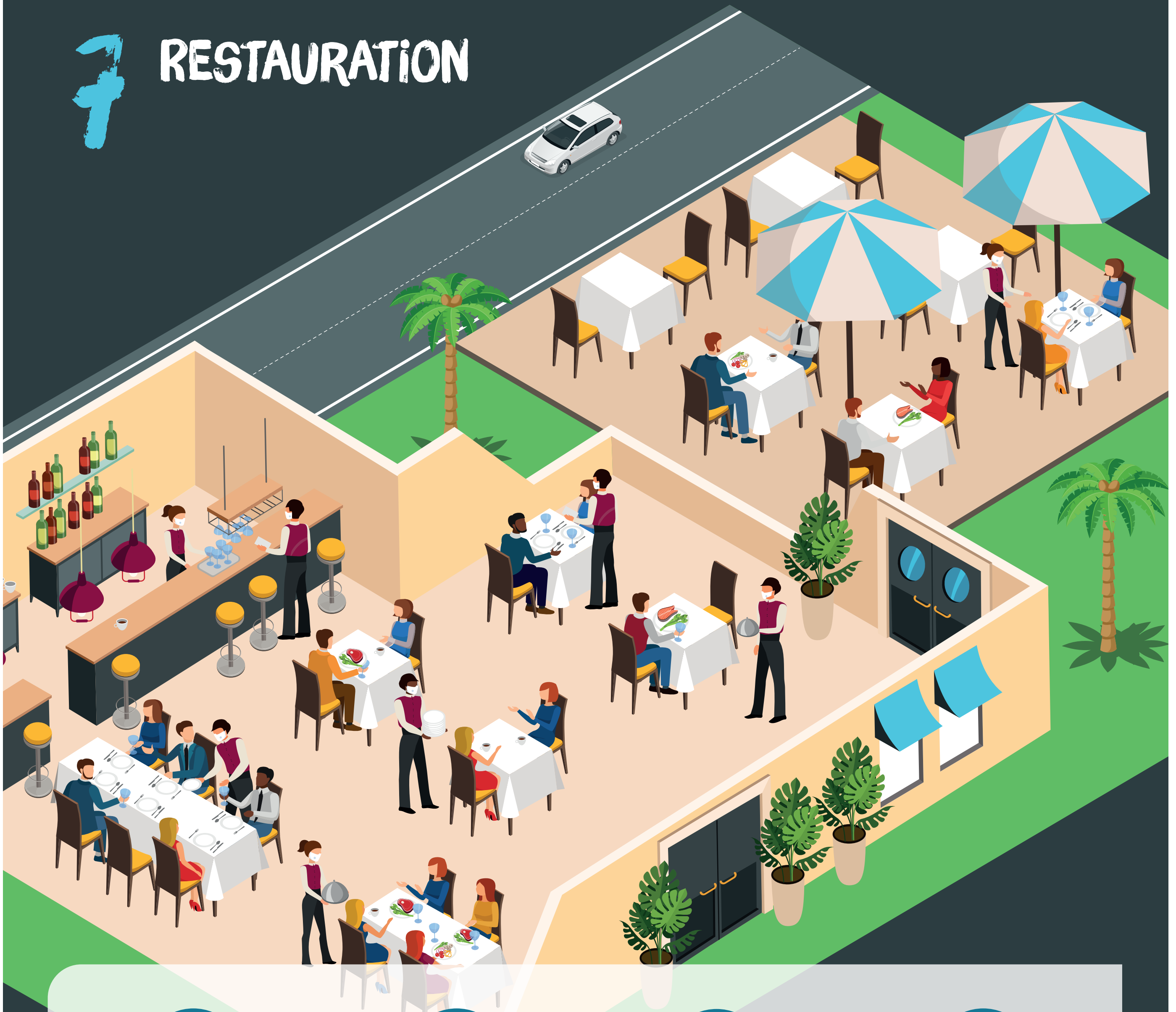
Protocoles sanitaires dans les établissements culturels (musées, jardins...)



Guide de recommandation sanitaire afférent aux activités sportives



RESTAURATION



Port du masque pour les +11 ans lors des déplacements au sein de l'établissement



Port du masque pour le personnel de l'établissement



Respect des mesures d'hygiène et de distanciation



Les personnes accueillies ont une place assise



Une même table ne peut regrouper que 6 personnes max venant ensemble ou ayant réservé ensemble



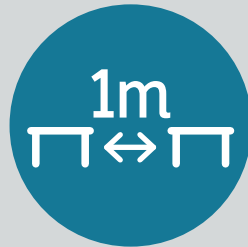
Organisation du flux du public afin de limiter les croisements



Au comptoir, une distance d'un mètre linéaire entre chacun et écran de protection entre les clients et le barman



Mise à disposition de gel hydroalcoolique ou tout autre solution désinfectante



Une distance minimale d'un mètre est garantie entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique



Mesures d'espacement entre les personnes précisées via un affichage, un marquage au sol et des consignes orales dans chaque zone d'attente (entrée, accueil, réception...)